

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

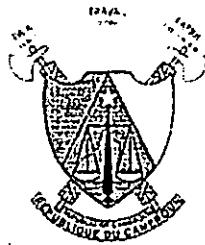
MINISTERE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

DIVISION DE L'INFORMATIQUE 

CELLULE DES RESEAUX DE COMMUNICATION



REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTORATE GENERAL OF BUDGET

IT DEPARTMENT

COMMUNICATION NETWORKS UNIT

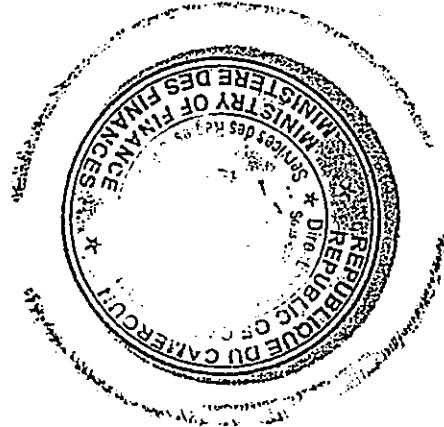
DEMANDE DE COTATION

N° 0.900144/DC/MINFI/SG/DGB/DI/SPM/2024 DU 05.01.24. RELATIVE A
L'ACQUISITION DE 1200 LICENCES ANTIVIRUS DE LA SOLUTION KASPERSKY
ENDPOINT SECURITY PAR LA DIRECTION GENERALE DU BUDGET.

Designation des prestations	ACQUISITION DE 1200 LICENCES ANTIVIRUS DE LA SOLUTION KASPERSKY ENDPOINT SECURITY PAR LA DIRECTION GENERALE DU BUDGET.
Financement	Budget du Ministère des Finances, Exercice 2024.
Délai d'exécution	Trente (30) jours.
Imputation budgétaire	58 65 201 03 330010 360150.
Coût prévisionnel	49 815 000 (quarante neuf millions huit cent quinze mille) FCFA TTC

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

AOUT 2024



REPUBLICUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

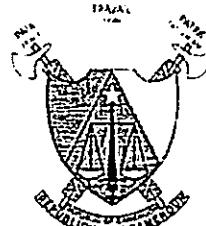
MINISTRE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

DIVISION DE L'INFORMATIQUE

CELLULE DES RESEAUX DE COMMUNICATION



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTORATE GENERAL OF BUDGET

IT DEPARTMENT

COMMUNICATION NETWORKS UNIT

DEMANDE DE COTATION

N° D.D.4.1./DC/MINFI/SG/DGB/DI/SPM/2024 DU 05/09/24 RELATIVE A
L'ACQUISITION DE 1200 LICENCES ANTIVIRUS DE LA SOLUTION KASPERSKY
ENDPOINT SECURITY PAR LA DIRECTION GENERALE DU BUDGET.

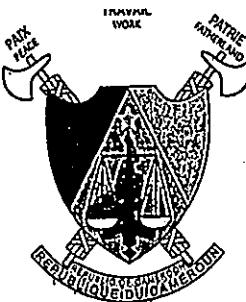
PIECE N° 0

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

AOUT 2024



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PAIX-TRAVAIL-PATRIE
 MINISTÈRE DES FINANCES
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION GENERALE DU BUDGET
 DIVISION DE L'INFORMATIQUE
 CELLULE DES RESEAUX DE COMMUNICATION



REPUBLIC OF CAMEROON
 PEACE-WORK-FATHERLAND
 MINISTRY OF FINANCES
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTORATE GENERAL OF BUDGET
 IT DEPARTMENT
 COMMUNICATION NETWORKS UNIT

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

(A publier par voie de presse et/ou d'affichage)

Objet : Acquisition de 1200 licences antivirus de la solution kaspersky endpoint security par la Direction Générale du Budget.

Dans le cadre de l'exécution du projet cité en référence, le Ministre des Finances envisage de procéder à l'acquisition de 1200 licences antivirus de la solution kaspersky endpoint security par la Direction Générale du Budget.

Le montant prévisionnel est de 49 815 000 (quarante-neuf millions huit cent quinze mille) Francs CFA, et le délai de livraison de trente (30) jours.

La participation à cette consultation est ouverte aux Entreprises et Sociétés de droit camerounais, en règle avec l'administration fiscale camerounaise, et ayant déjà eu à effectuer au moins deux (02) prestations similaires au cours des trois derniers exercices budgétaires.

Le dossier de consultation peut être consulté auprès de la Direction des Ressources Financières du Ministère des Finances, Service des Marchés, porte 325, bâtiment A, Tél. : 222 22 54 86, email servicemarches.minefi@yahoo.fr, et peut être peut être retiré auprès du service du Maître d'ouvrage : Direction des Ressources Financières – Sous-Direction du Budget et du Matériel - Service des Marchés - Bâtiment A Porte 325, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de quarante-cinq mille (45 000) Francs CFA.

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, doit être déposée au Ministère des Finances - Direction des Ressources Financières – Sous-Direction du Budget et du Matériel - Service des Marchés - Bâtiment A, porte 325 au plus tard le 02.10.2024 à 13 heures, sous enveloppe cachetée avec la mention :

NO 00041 05 SEPT 2024
 CONSULTATION N°/DC/MINFI/SG/DGB/DI/SPM/2024 DU
 RELATIF L'ACQUISITION DE LICENCES ANTIVIRUS DE LA SOLUTION KASPERSKY ENDPOINT SECURITY
 PAR LA DIRECTION GENERALE DU BUDGET.

« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

Les offres seront débrouillées au plus tard le 02.10.2024 à 14 heures dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés du MINFI sise à Mvog-Ada immeuble face collège Montesquieu siégeant en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

Yaoundé, le 05 SEPT 2024

Ampliations :

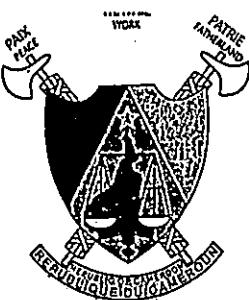
- MINMAP / (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)

Le Ministre des Finances
 (Autorité Contractante)



Louis Paul MOTAZE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PAIX-TRAVAIL-PATRIE
 MINISTERE DES FINANCES
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION GENERALE DU BUDGET
 DIVISION DE L'INFORMATIQUE
 CELLULE DES RESEAUX DE COMMUNICATION



REPUBLIC OF CAMEROON
 PEACE-WORK-FATHERLAND
 MINISTRY OF FINANCES
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTORATE GENERAL OF BUDGET
 IT DEPARTMENT
 COMMUNICATION NETWORKS UNIT

NOTICE OF CONSULTATION FOR A QUOTE REQUEST

(To be published through the press and/or posters)

Subject : Acquisition of 1,200 antivirus licenses for the Kaspersky endpoint security solution
by the General Budget Directorate.

As part of the execution of the project cited in reference, the Minister of Finance plans to proceed with the acquisition of 1,200 antivirus licenses of the Kaspersky endpoint security solution by the General Directorate of the Budget.

The estimated amount is 49,815,000 (forty-nine million eight hundred and fifteen thousand) CFA Francs, and the delivery time is thirty (30) days.

Participation in this consultation is open to Companies and Companies incorporated under Cameroonian law, in good standing with the Cameroonian tax administration, and having already had to carry out at least two (02) similar services during the last three budgetary years.

The consultation file can be consulted at the Financial Resources Department of the Ministry of Finance, Markets Service, door 325, building A, Tel. : 222 22 54 86, email servicemarches.minefi@yahoo.fr, and can be collected from the Client's department: Financial Resources Department - Budget and Materials Sub-Directorate - Contracts Department - Building A Door 325, upon presentation of a receipt for payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of forty-five thousand (45,000) CFA Francs.

Each offer, written in French or English in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies marked as such, must be submitted to the Ministry of Finance - Directorate of Financial Resources - Sub-Directorate of Budget and Materials - Contracts Department - Building A, door 325 no later than 02/10/2024 at 1 p.m., in a sealed envelope with the words:

CONSULTATION N°/DC/MINFI/SG/DGB/DI/SPM/2024 OF RELATING
TO THE ACQUISITION OF ANTI-VIRUS LICENSES FOR THE KASPERSKY ENDPOINT SECURITY
SOLUTION BY THE GENERAL BUDGET DIRECTORATE.

« TO BE OPENED ONLY DURING THE COUNTING SESSION ».

Tenders will be examined no later than 02/10/2024 at 2 p.m. in the meeting room of the MINFI Internal Procurement Commission located in Mvog-Ada building opposite Montesquieu college, sitting in the presence of bidders who so wish or their duly authorized representatives who have perfect knowledge of the file.

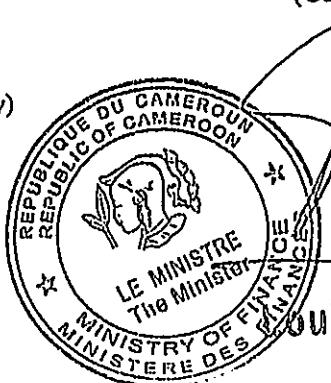
Only bidders may attend this opening session or be represented by duly authorized person of their choice.

Offers must be quoted excluding value added tax (excluding VAT) and all taxes included (TTC) and accompanied by the signed submission model.

Yaounde, on 05 SEPT 2024

Extensions:
 - MINMAP / (for information)
 - SOPECAM (for publication)
 - PRESIDENT/CIPM (for information)
 - ARMP (for publication in JDM)
 - DISPLAY/ARCHIVES (for information and memory)

The Minister of Finance
(Contracting Authority)



Louis Paul MOTAZE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

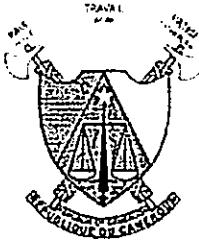
MINISTÈRE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

DIVISION DE L'INFORMATIQUE

CELLULE DES RESEAUX DE COMMUNICATION



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTORATE GENERAL OF BUDGET

IT DEPARTMENT

COMMUNICATION NETWORKS UNIT

NOTICE OF CONSULTATION FOR A QUOTE REQUEST

(To be published through the press and/or posters)

Subject: Acquisition of 1,200 antivirus licenses for the Kaspersky endpoint security solution by the General Budget Directorate.

As part of the execution of the project cited in reference, the Minister of Finance plans to proceed with the acquisition of 1,200 antivirus licenses of the Kaspersky endpoint security solution by the General Directorate of the Budget

The estimated amount is 49.815.000 (forty-nine million eight hundred and fifteen thousand) CFA Francs, and the delivery time is thirty (30) days.

Participation in this consultation is open to Companies and Companies incorporated under Cameroonian law, in good standing with the Cameroonian tax administration, and having already had to carry out at least two (02) similar services during the last three budgetary years.

The consultation file can be consulted at the Financial Resources Department of the Ministry of Finance, Markets Service, door 325, building A, Tel. : 222 22 54 86, email servicemarches.minefi@yahoo.fr, and can be collected from the Client's department: Financial Resources Department - Budget and Materials Sub-Directorate - Contracts Department - Building A Door 325, upon presentation of a receipt for payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of forty-five thousand (45,000) CFA Francs.

Each offer, written in French or English in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies marked as such, must be submitted to the Ministry of Finance - Directorate of Financial Resources - Sub-Directorate of Budget and Materials - Contracts Department - Building A, door 325 no later than 02/10/24 at 1 p.m., in a sealed envelope with the words:

CONSULTATION N° ..0010.1.1...../DC/MINFI/SG/DGB/DI/SPM/2024 OF ..05.09.2024..... RELATING
TO THE ACQUISITION OF ANTI-VIRUS LICENSES FOR THE KASPERSKY ENDPOINT SECURITY
SOLUTION BY THE GENERAL BUDGET DIRECTORATE.

« TO BE OPENED ONLY DURING THE COUNTING SESSION ».

Tenders will be examined no later than 02/10/2024 at 2 p.m. in the meeting room of the MINFI Internal Procurement Commission located in Mvog-Ada building opposite Montesquieu college, sitting in the presence of bidders who so wish or their duly authorized representatives who have perfect knowledge of the file.

Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly authorized person of their choice.

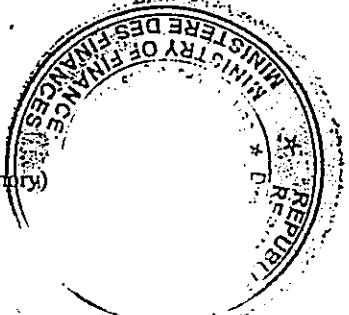
Offers must be quoted excluding value added tax (excluding VAT) and all taxes included (TTC) and accompanied by the signed submission model.

Yaounde, 05/09/2024

The Minister of Finance (Contracting Authority)

Extensions:

- MINMAP / (for information)
 - SOPECAM (for publication)
 - PRESIDENT/CIPM (for information)
 - ARMP (for publication in JDM)
 - DISPLAY/ARCHIVES (for information and memory)



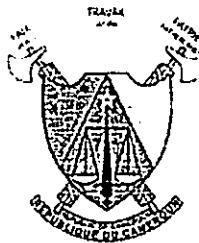
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
MINISTERE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

DIVISION DE L'INFORMATIQUE

CELLULE DES RESEAUX DE COMMUNICATION



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND
MINISTRY OF FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTORATE GENERAL OF BUDGET

IT DEPARTMENT

COMMUNICATION NETWORKS UNIT

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

Objet : Acquisition de 1200 licences antivirus de la solution Kaspersky Endpoint Security par la Direction Générale du Budget.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du projet cité en référence, le Ministre des Finances envisage de procéder à l'acquisition de 1200 licences antivirus de la solution Kaspersky Endpoint Security par la Direction Générale du Budget, de son département ministériel.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau descriptif et quantitatif de cette fourniture que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le 2024 à 13 heures sous enveloppe unique cachetée adressée au Ministre des Finances, Maître d'Ouvrage avec la mention :

CONSULTATION N°/DC/MINFI/SG/DGB/DI/SPM/2024 DU RELATIVE A
L'ACQUISITION DE 1200 LICENCES ANTIVIRUS DE LA SOLUTION KASPERSKY ENDPOINT
SECURITY PAR LA DIRECTION GENERALE DU BUDGET.

« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

Les offres seront débrouillées au plus tard le 2024 à 14 heures dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés du MINFI sise à Mvog-Ada immeuble face collège Montesquieu siégeant en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier

Votre offre devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnée du modèle de soumission signé et valant engagement ferme au cas où votre offre serait retenue.

Ces licences antivirus de la solution Kaspersky Endpoint Security devront être livrées dans un délai de Trente (30) jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de livrer la fourniture.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mon profond respect.

Yaoundé, le.....

Le Ministre des Finances
(Autorité Contractante)

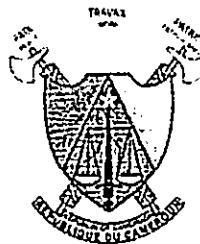
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
MINISTERE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

DIVISION DE L'INFORMATIQUE

CELLULE DES RESEAUX DE COMMUNICATION



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND
MINISTRY OF FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTORATE GENERAL OF BUDGET

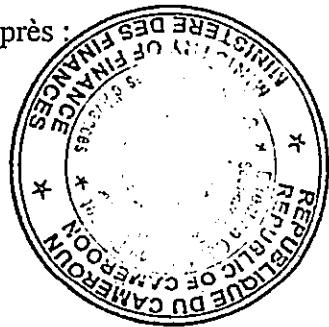
IT DEPARTMENT

COMMUNICATION NETWORKS UNIT

2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le Dossier de consultation décrit les fournitures faisant l'objet d'une certaine catégorie de lettre-commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces Lettres commandes.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - (a) La lettre d'invitation à soumissionner,
 - (b) Les spécifications techniques,
 - (c) Le bordereau descriptif et quantitatif
 - (d) Le modèle de soumission,
 - (e) Le projet de lettre commande,
 - (f) Le modèle de tableau de comparaison des offres
- 1.3 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.



2.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

Le dossier de demande de cotation présenté par le fournisseur comprendra les pièces suivantes:

PARTIE I : PIECES ADMINISTRATIVES

Sous peine d'élimination, les pièces administratives ci-dessous devront être impérativement produites :

- (a) La quittance d'achat de la Demande de cotation, d'une somme non remboursable de quarante cinq mille (45 000) Francs CFA;
- (b) Caution de soumission timbrée, d'un montant de neuf cent quatre-vingt-seize mille (996 000) FCFA et d'un délai de validité de 120 jours émise par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le Ministre des Finances suivant le modèle joint ; (voir liste des établissements bancaires ou compagnies d'assurances agréés par le MINFI en annexe);

2.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Les Fournisseurs placeront l'original et les six (06) copies de leur offre dans une enveloppe unique et cachetée :

adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner et portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner.

2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.

9.2 La Commission Interne de Passation des Marchés suscitée établira un procès verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- vérifier que la Lettre de Cotation est bien remplie, datée et signée avec l'nom et titre du signataire
- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres sur la base des montants corrigés des erreurs arithmétiques éventuelles, classés par ordre croissant.

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 11 - Attribution de la lettre commande

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre commande au Fournisseur, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins-disante.

Si l'offre du soumissionnaire moins disant ne satisfait pas aux conditions de qualifications minimales imposées, l'offre sera écartée et la Commission Interne de Passation des Marchés procédera à l'examen de l'offre du soumissionnaire classé second dans l'ordre du tableau récapitulatif établi par ordre croissant des montants des cotations. Cette procédure peut se répéter en cas d'offres incomplètes ou de soumissionnaires vérifiés non qualifiés.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la lettre commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la lettre commande

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

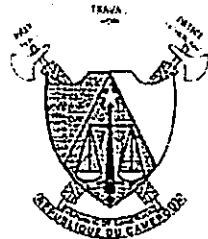
MINISTÈRE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

DIVISION DE L'INFORMATIQUE

CELLULE DES RESEAUX DE COMMUNICATION



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTORATE GENERAL OF BUDGET

IT DEPARTMENT

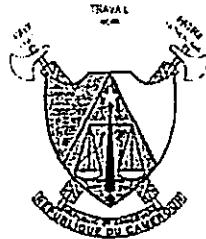
COMMUNICATION NETWORKS UNIT

DEMANDE DE COTATION

N°000014.1/DC/MINFI/SG/DGB/DI/SPM/2024 DU 05/09/2024 RELATIVE A
L'ACQUISITION DE 1200 LICENCES ANTIVIRUS DE LA SOLUTION KASPERSKY
ENDPOINT SECURITY PAR LA DIRECTION GENERALE DU BUDGET.

PIECE N° III MODELES D'ANNEXES

AOUT 2024



3.2- MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à Monsieur le Ministre des Finances, Maître d’Ouvrage.

Attendu que l’entreprise/Société _____

Ci-dessous désignée « le Soumissionnaire » a soumis son offre en date du _____ [date du dépôt de l’offre] pour exécuter la fourniture du _____ [rappeler l’objet de la DC], ci-dessous désigné « l’offre » et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à _____ (le montant) francs CFA, que la banque s’engage à régler intégralement au Maître d’Ouvrage, s’obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l’offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l’acte de soumission ;

Ou

Si le soumissionnaire, s’étant vu notifier l’attribution du marché par le Maître d’Ouvrage pendant la période de validité ;

Manque à signer ou refuse de signer la Lettre-commande, alors qu’il est requis de le faire ;

Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché, comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage un montant allant jusqu’au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa demande écrite, sans que le Maître d’Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande, le Maître d’Ouvrage notera que le montant qu’il réclame lui est dû parce que l’une ou l’autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu’il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d’Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu’au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d’Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
à , le

(Signature de la banque)

- Empêcher les intrusions dans les systèmes informatiques de la DGB, afin d'éviter le vol, la perte ou l'altération des données des systèmes ;
- Déetecter les vulnérabilités du dispositif de gestion budgétaire afin d'évaluer les risques associés à ces faiblesses et y parer efficacement ;
- Garantir la disponibilité des systèmes informatiques ;
- Assurer l'intégrité et la confidentialité des données pour garantir l'intégrité des données ;
- Planifier les mises à jour antivirales des systèmes informatiques ;
- Assurer une bonne maintenance des systèmes informatiques afin de résoudre les problèmes de performance des systèmes.

4. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

La prestation consiste à :

- Fournir à la Direction Générale du Budget 1200 licences antivirus KASPERSKY ENDPOINT SECURITY, d'une validité de deux (02) ans conforme aux caractéristiques logicielles ;
- Former les personnels de la Division de l'Informatique à l'installation et à la maintenance de la solution antivirus.

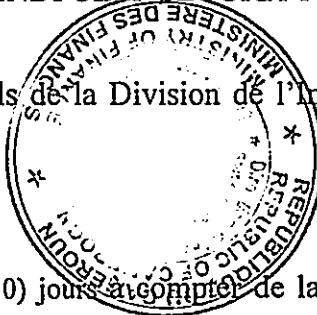
5. RÉSULTATS ATTENDUS

Les livrables attendus sont :

- Les licences antivirus KASPERSKY ENDPOINT SECURITY d'une validité de deux (02) ans acquises et installées ;
- Le rapport de formation des personnels de la Division de l'Informatique à l'installation de la solution antivirus disponibles.

6. DÉLAI DE LIVRAISON

Le prestataire dispose d'un délai de Trente (30) jours à compter de la date de signature de l'ordre de service pour effectuer la prestation.



SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES POUR LA FOURNITURE ET LA MISE EN SERVICE DES LICENCES DE LOGICIELS KASPERSKY ANTIVIRUS

Document	Fiche de spécification technique de la solution antivirale de Kaspersky End Point Security
Objectif	Elaboration des spécifications techniques de la solution antivirale de Kaspersky End Point Security pour l'acquisition d'une licence client / serveur de 1 200 postes de travail au sein de la DGB.

- **Le produit :**

Kaspersky Endpoint Security ; un système de protection contre tous types de menaces informatiques. Cependant, la licence anti-virus Kaspersky est arrivée à sa période d'expiration (Octobre 2023). Le renouvellement de cette licence est impératif pour pouvoir sécuriser tout le parc informatique de la DGB.

- **Fonctionnalités attendues de ce produit :**

- Un pare-feu sécurisé
- Anti-spyware
- Anti-spam

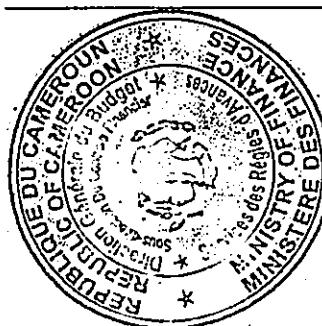
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU MINISTERE DES FINANCES
CONSULTATION N°/DC/MINFI/SG/DGB/DI/SPM/2024 DU RELATIVE A L'ACQUISITION DE 1200 LICENCES
ANTIVIRUS DE LA SOLUTION KASPERSKY ENDPOINT SECURITY PAR LA DIRECTION GENERALE DU BUDGET.

Date limite de remise des offres : 2024 à 15 heures.

3.4 – CADRE DU DEVIS DESCRIPTIF, ESTIMATIF ET QUANTITATIF
(À remplir par le candidat)

No	Description détaillée de l'article	Unité	Quantité	Prix Unitaire (En chiffres)	Prix Total	Livraison	
						délai	lieu
1.	Fourniture et installation à l'immeuble siège de la licence Kaspersky Endpoint Security. Validité deux (02) ans conforme aux caractéristiques logicielles.	Poste	1200				
2	Mise en service à l'immeuble siège - Déploiement de la console Cloud de gestion des terminaux mobiles et distant - Mise à jour des consoles locales KSC pour les serveurs et les PC - Déploiement de Kaspersky Endpoint Security pour PC et serveurs - Activation de la licence	Jours	03			Trente (30) jours	DI/DGB/ MINFI
TOTAL HORS TVA							
AIR (5,5% ou 2,2%)							
TOTAL TTC							
MONTANT NET A PAYER							

Arrêté le présent devis à la somme toutes taxes comprises à _____ F CFA



Yaoundé, le

Signature

Nom et qualité du signataire pour le compte du Candidat

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS AUPRÈS DU MINISTÈRE DES FINANCES
 CONSULTATION N°/DC/MINFI/SG/DGB/DI/SPM/2024 DU RELATIVE A L'ACQUISITION DE 1200 LICENCES
 ANTIVIRUS DE LA SOLUTION KASPERSKY ENDPOINT SECURITY PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET.

Date limite de remise des offres : 2024 à 13 heures.



3.6 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	Délai	lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								

Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés :

Nom	Fonction	Signature

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

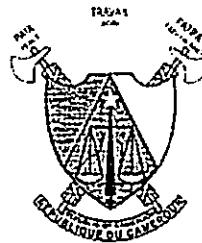
MINISTRE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

DIVISION DE L'INFORMATIQUE

CELLULE DES RESEAUX DE COMMUNICATION



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

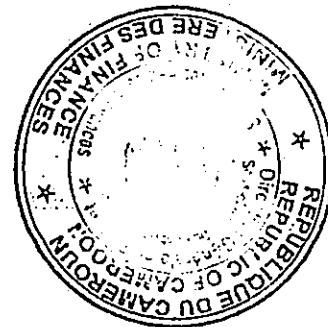
DIRECTORATE GENERAL OF BUDGET

IT DEPARTMENT

COMMUNICATION NETWORKS UNIT

DEMANDE DE COTATION

N° 000111/DC/MINFI/SG/DGB/DI/SPM/2024 DU 05/09/2024 RELATIVE A
L'ACQUISITION DE 1200 LICENCES ANTIVIRUS DE LA SOLUTION KASPERSKY
ENDPOINT SECURITY PAR LA DIRECTION GENERALE DU BUDGET.



PIECE N° IV PROJET DE LETTRE-COMMANDE

AOUT 2024

ENTRE

L'ETAT DU CAMEROUN, REPRESENTE PAR LE MINISTRE DES FINANCES CI-APRES
DENOMNE : " LE MAITRE D'OUVRAGE "

D'UNE PART

ET

LA SOCIETE :

BP :

TEL. :

FAX :

Représentée par :

Ci-après désignée : « LE FOURNISSEUR »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

CHAPITRE I GENERALITES

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre-commande a pour objet l'acquisition de 1200 licences antivirus de la solution de sécurité Kaspersky Endpoint Security.

La description de cette fourniture est indiquée à l'article 10 ci-après.

ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande est passée suivant Demande de Cotation N°...../DC/MINFI/SG/DGB/DI/SPM/2024 DU

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières
- la soumission du fournisseur et ses propositions.
- les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques et des Clauses Administratives particulières ci-dessus cités
- le détail estimatif
- le bordereau descriptif et quantitatif.

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX

La présente lettre commande est soumise :

1. La loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
2. La Loi N° 2018/011 du 11juillet 2018 portant code de la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
3. La Loi N° 2018/012 du 11juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
4. La loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024;
5. La loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts;
6. Le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
7. Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés;
8. Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
9. Le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
10. Le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
11. L'Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;
12. La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
13. Les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics ;
14. La Circulaire n°00001/PR/MIMAP/CAB/ du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES

Les prestations comprennent l'acquisition et la mise en service des fournitures, telles que décrites dans le descriptif technique des fournitures en annexe de la présente Lettre-Commande.

ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR

Avant la réception définitive, le fournisseur devra transmettre au Maître d'Ouvrage avec Copie de la facture du fournisseur décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total.

- La Notification de la livraison.
- Le Certificat de garantie du fabriquant ou du fournisseur.
- Le Certificat d'origine.
- Les Certificats de conformité montrant que la fourniture à livrer respecte la norme.

ARTICLE 12 - RECEPTION DES FOURNITURES

12- 1 RECEPTION PROVISOIRE

Avant la réception provisoire, le fournisseur demande par écrit au Chef de Service avec copie à l'Ingénieur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception :

– la réception est prononcée lorsque :

- La fourniture sera achevée conformément aux spécifications de la présente Lettre-Commande et aux règles de l'art ;
- Les installations répondront aux prescriptions normatives en vigueur ;
- Les installations auront subi avec satisfaction les essais et les épreuves spécifiques.

– La Commission de réception provisoire sera composée des membres suivants :

- Le Maître d'Ouvrage ou son représentant : Président;
- Le Chef de service du marché ou son représentant : Membre;
- Le Représentant de la Division de l'Informatique : Membre;
- L'Ingénieur du marché : Rapporteur;
- Le Comptable matières de la DGB : Membre;
- Le Spécialiste en Passation des Marchés de la DGB : Membre;
- Les représentants du MINMAP deux (02) : Observateurs;
- Le Fournisseur ou son représentant : Membre.

Le Maître d'ouvrage peut faire appel à toute autre personne ayant des connaissances dans le domaine.

NB. La représentation sera matérialisée par un mandat de représentation.

Le Fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister ou de s'y faire représenter.

Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La Commission après contrôle de la fourniture, prépare le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire de la fourniture.

La visite de réception provisoire fera l'objet d'un procès-verbal de réception provisoire signé sur le champ par tous les membres de la commission.

Le procès-verbal de réception provisoire indique le début de la période de garantie.

12-2 RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de (15) quinze jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

ARTICLE 19 : AVANCES (CCAG article 21)

Il n'est prévu aucune avance de démarrage au titre de la présente Lettre-Commande.

ARTICLE 20 - MODALITES DE PAIEMENT

20.1. Avance de démarrage : Il n'est pas prévu d'avance de démarrage.

20.2. Échelonnement des Paiements.

Les paiements s'effectueront au prorata des prestations exécutées.

Le Fournisseur est rémunéré sur présentation d'un décompte sur lequel sera déduite la retenue de garantie après réception des fournitures.

ARTICLE 21 : INTERETS MORATOIRES (CCAG Article 20)

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 147 alinéa 8 (c) du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

ARTICLE 22 - DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d'Ouvrage (ou le Maître d'Ouvrage Délégué) se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre-commande par revirement au compte bancaire N°..... ouvert auprès de la..... (Nom de la Banque)..... Au nom de (Fournisseur).....

ARTICLE 23 : VARIATION DES PRIX (CCAG article 17)

Les prix sont fermes et non révisables

ARTICLE 24 : PENALITES DE RETARD (CCAG Article 52 complété)

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millième (1/2000^{ème}) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché.
- b. Un millième (1/1000^{ème}) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base.

ARTICLE 25 - REGIME FISCAL

La présente lettre-commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est à la charge du Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 26 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux du présent marché seront enregistrés et timbrés exclusivement par les soins et aux frais du Fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 27- EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente lettre-commande sont édités et diffusés par les soins du fournisseur et mis à la disposition du Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 28- LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

Au regard de cette situation, la Division de l’Informatique de la Direction Générale du Budget propose de réacquérir ces licences antivirus afin de garantir la protection de ses systèmes informatiques, la confidentialité des données hébergées et la disponibilité du système informatique de gestion budgétaire de l’Etat tant au niveau central que local.

7. OBJECTIF GENERAL

L’objectif du projet est de doter la Direction Générale du Budget d’un package de mille deux cent (1 200) licence antivirus Kaspersky Endpoint Security pour la sécurisation de son parc informatique au niveau central et au niveau local.

8. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

De manière spécifique, cette acquisition permettra de :

- Empêcher les intrusions dans les systèmes informatiques de la DGB, afin d’éviter le vol, la perte ou l’altération des données des systèmes ;
- Déetecter les vulnérabilités du dispositif de gestion budgétaire afin d’évaluer les risques associés à ces faiblesses et y parer efficacement ;
- Garantir la disponibilité des systèmes informatiques ;
- Assurer l’intégrité et la confidentialité des données pour garantir l’intégrité des données ;
- Planifier les mises à jour antivirales des systèmes informatiques ;
- Assurer une bonne maintenance des systèmes informatiques afin de résoudre les problèmes de performance des systèmes ;

9. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

La prestation consiste à :

- Fournir à la Direction Générale du Budget 1200 licences antivirus Kaspersky Endpoint Security, d’une validité de deux (02) ans conforme aux caractéristiques logicielles ;
- Former les personnels de la Division de l’Informatique à l’installation et à la maintenance de la solution antivirus.

10. RÉSULTATS ATTENDUS

Les livrables attendus sont :

- Les licences antivirus Kaspersky Endpoint Security d’une validité de deux (02) ans acquises et installées ;
- Le rapport de formation des personnels de la Division de l’Informatique à l’installation de la solution antivirus disponibles.

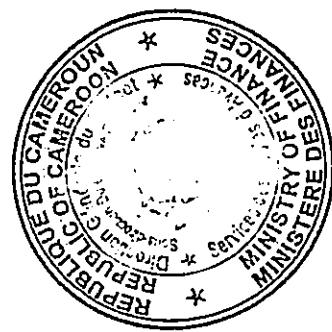
11. DÉLAI DE ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai de livraison des fournitures est fixé à trente (30) Jours calendaires à compter de la date de notification de l’ordre de service de commencer l’exécution des prestations.

La livraison se fera à Yaoundé à la Comptabilité Matières de la Direction Générale du Budget sise au 1^{er} Etage du Bâtiment B du MINFI.

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRE

No	Description détaillée de l'article	Unité	Prix Unitaire (En chiffres)	Prix Unitaire (En lettre)	Livraison	
					délai	lieu
2.	Fourniture et installation à l'immeuble siège de la licence Kaspersky Endpoint Security. Validité deux (02) ans conforme aux caractéristiques logicielles.	Poste				
2.	Mise en service à l'immeuble siège - Déploiement de la console Cloud de gestion des terminaux mobiles et distant - Mise à jour des consoles locales KSC pour les serveurs et les PC - Déploiement de Kaspersky Endpoint Security pour PC et serveurs - Activation de la licence	Jours			Trente (30) jours	DI/DGB/ MINFI



PAGEET DERNIERE

LETTRE-COMMANDE N°/LC/SG/DGB/DI/SPM/2024 DU

PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°/DC/MINFI/SG/DGB/DI/SPM/2024 DU

AVEC LA SOCIETE :.....(Raison social et adresse du Fournisseur) POUR L'ACQUISITION
DE 1200 LICENCES ANTIVIRUS DE LA SOLUTION KASPERSKY ENDPOINT SECURITY PAR
LA DIRECTION GENERALE DU BUDGET.

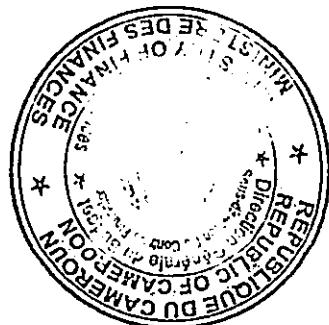
MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE :(En chiffres).....FCFA TTC
(...(En lettres).....FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES)

DELAI DE LIVRAISON :

LUE ET ACCEPTEE

LE FOURNISSEUR

YAOUNDE, le



SIGNEE PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

YAOUNDE, le

ENREGISTREE

YAOUNDE, le